

## Introduction

Acteurs de la conquête en 1066, puis bénéficiaires des distributions de terres voulues par le jeune duc devenu roi, les nobles normands ont été, dès l'origine, les principaux acteurs de « l'empire normand<sup>1</sup> ». Ils en ont assuré la stabilité ou l'ont au contraire fragilisée par leurs engagements politiques parfois hostiles au prince. Si les ducs sont parvenus à mettre au pas cette aristocratie remuante<sup>2</sup>, sa soumission n'est jamais gagnée et ses velléités d'indépendance ressurgissent au moindre signe d'affaiblissement de l'autorité princière, notamment durant les minorités. Ainsi, en 1135, la mort d'Henri I<sup>er</sup> Beauclerc plonge le duché et l'Angleterre dans une crise, qui fait écho à plusieurs autres, en raison de l'absence d'héritier mâle direct. Les fils du duc-roi, Guillaume et Richard, ayant péri dans le naufrage de la Blanche Nef en 1120, le royaume échoit à sa fille Mathilde (1102-1167), veuve de l'empereur Henri V, remariée au comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenêt<sup>3</sup>. Par précaution Henri avait exigé de ses barons un serment les engageant envers sa fille et, à travers elle, envers son petit-fils, mais beaucoup d'entre eux peinent à respecter leur engagement d'autant que face à Mathilde, son cousin germain, Étienne de Blois revendique la succession et se fait couronner le 22 décembre 1135<sup>4</sup>. En Normandie, Étienne a l'avantage d'avoir été investi quelques années auparavant du comté de Mortain et de quelques territoires issus du démembrement de la seigneurie de Bellême; l'aristocratie normande le connaît donc bien et a noué avec lui des liens d'amitié. La succession débouche sur un état de crise et provoque le retour de l'anarchie<sup>5</sup>. C'est dans ce contexte difficile que Geoffroy Plantagenêt parvient à s'imposer militairement et qu'il fait reconnaître les droits de son fils par le roi de France Louis VII. À ce moment-là, l'avenir des relations entre le pouvoir ducal et la noblesse normande divisée est plus qu'incertain.

1. J. LE PATOUREL, *The Norman Empire*, Oxford, 1976, p. 286-303.

2. J. A. GREEN, « King Henry I and the Aristocracy of Normandy », *La France anglaise au Moyen Âge*, Paris, 1988, p. 161-173; C. W. HOLLISTER, « Henry I and the Anglo-Norman Magnates », *Proceedings of the Battle Conference*, II, 1979, p. 93-107 et pour une approche plus complète du règne d'Henri I<sup>er</sup> : C. W. HOLLISTER, A. C. FROST, *Henry I*, New Haven-Londres, 2001; J. GREEN, *Henry I: King of England and Duke of Normandy*, Cambridge, 2006.

3. M. CHIBNALL, *The Empress Mathilda, Queen Consort, Queen Mother and Lady of the English*, Oxford, 1993; « The Charters of the Empress Mathilda », G. GARNETT, J. HUDSON (dir.), *Law and Government in Medieval England and Normandy*, Cambridge, 1994, XVIII, p. 276-296.

4. D. CROUCH, *The Reign of King Stephen (1135-1154)*, Londres, 2000.

5. J. BRADBURY, *Stephen and Matilda. The Civil War of 1139-1153*, Stroud, 1996; M. CHIBNALL, « Normandy », E. KING (dir.), *The Anarchy of King Stephen's Reign*, Oxford, 1994, p. 93-115.

De 1144 à 1204, quatre princes Plantagenêt se succèdent à la tête de la Normandie : Geoffroy, au nom de sa femme Mathilde et de son fils jusqu'en 1150, Henri II pour un règne long de trente-neuf ans (1150-1189), Henri le Jeune associé à son père à partir de 1169 mais qui n'assumera jamais la réalité du pouvoir jusqu'à sa mort en 1183, Richard I<sup>er</sup> qui règne de 1189 à 1199 mais qui en raison de la croisade et de son emprisonnement dans l'Empire est longtemps absent de ses terres, et Jean sans Terre (1199-1204), arrivé au pouvoir de manière inopinée à la suite de l'accident qui coûta la vie à son frère à Châlus, en Limousin. Cette période d'un peu plus d'un demi-siècle a souvent été occultée dans l'historiographie du duché par deux épisodes majeurs qui ont retenu toute l'attention des chercheurs : la crise de succession d'Henri I<sup>er</sup> Beauclerc que nous venons d'évoquer et la conquête par Philippe Auguste. Pourtant, le règne des Plantagenêt est une période plutôt glorieuse de l'histoire du duché, et elle est remarquablement documentée.

Insérée dans un ensemble plus vaste que l'on nomme « espace » ou « empire angevin<sup>6</sup> », la Normandie atteint précisément à cette époque l'apogée de son rayonnement politique. Henri II tient alors l'Angleterre et la Normandie qui lui viennent de sa mère, l'Anjou, la Touraine et le Maine qui sont ses héritages paternels<sup>7</sup>, le duché de Bretagne récemment soumis<sup>8</sup>, la Gascogne et l'Aquitaine acquis par son mariage avec Aliénor (1124-1204)<sup>9</sup>. Dans son *Roman de Rou*, maître Wace désigne Henri II en ces termes : « Cil qui tint Engleterre e la terre marage/Entre Espagne et Escoce, de rivage en rivage<sup>10</sup>. »

La Normandie est, au sein de cet ensemble, un lieu central ; un pont entre l'Angleterre et les territoires continentaux. Ses frontières, d'Eu à Pontorson, coïncident essentiellement avec des rivières ou des forêts qui constituent des sortes de barrières naturelles : la Bresle et de l'Epte au nord-est, l'Eure et l'Avre au sud-est, la Sarthe, la Mayenne et le Couesnon au sud et au sud-ouest, les forêts d'Eu, du Perche, de la Trappe. Ces frontières sont restées relativement stables depuis les débuts du duché, à l'exception de quelques enclaves dont la destinée a fluctué au gré des stratégies patrimoniales

6. R. H. BAUTIER, « Conclusions. "Empire Plantagenêt" ou "espace Plantagenêt" ? Y eut-il une civilisation du monde Plantagenêt ? », *Y a-t-il une civilisation du monde Plantagenêt ?*, CCM, 37, 1994 ; J. GILLINGHAM, *The Angevin Empire*, Londres, 2001 [1984] ; R. V. TURNER, « The Problem of Survival for the Angevin Empire: Henri II's and his Sons' Vision versus Late 12<sup>th</sup> Century Realities », *AHR*, 100, 1995, p. 78-96 ; M. AURELL, *L'Empire des Plantagenêt (1154-1224)*, Paris, 2003.

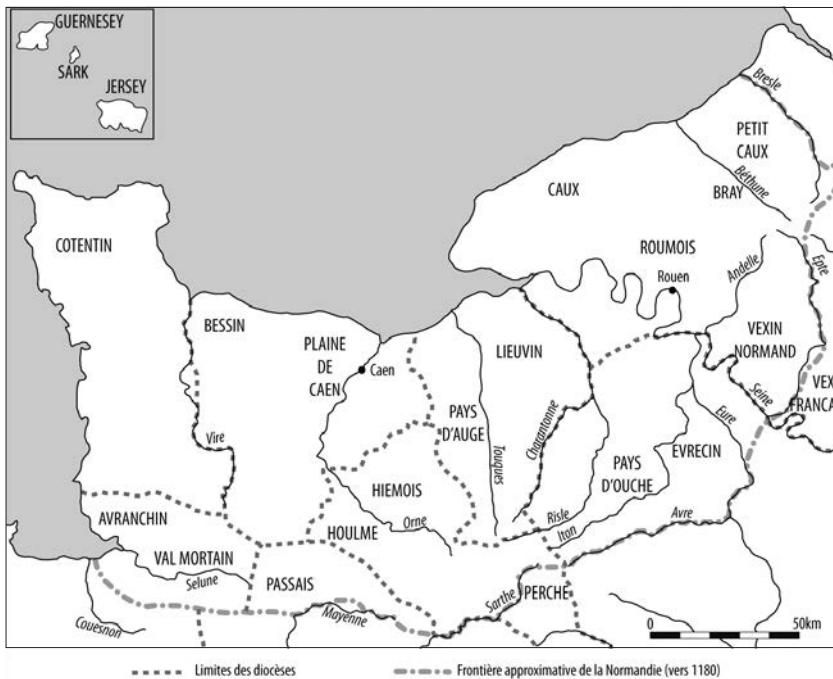
7. J. CHARTROU, *L'Anjou de 1109 à 1151. Foulques V et Geoffroy Plantagenêt*, Paris, 1928 ; J. BOUSSARD, *Le comté d'Anjou sous Henri Plantagenêt et ses fils (1151-1204)*, Paris, 1938 ; B. LEMESLE, *La société aristocratique dans le Haut Maine (XI-XIV siècles)*, Rennes, 1999.

8. A. CHEDEVILLE, N.-Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale (XI-XIII siècle)*, Paris, 1987 ; J. ÉVERARD, *Brittany and the Angevins. Province and Empire, 1158-1203*, Cambridge, 2001.

9. R. V. TURNER, *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, 2011 ; J. FLORI, *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, 2004 ; J. MARTINDALE, « Eleanor of Aquitaine », J. L. NELSON (dir.), *Richard Coeur de Lion in History and Myth*, Londres, 1992 ; F. BOUTOULLE, *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XI<sup>e</sup> siècle (1075-1199)*, Bordeaux, 2007.

10. Wace, *Roman de Rou*, éd. J. HOLDEN et alii, Jersey, 2002, v. 35-36.

des familles possessionnées sur les marches et à l'exception du Vexin soumis au rapport de force franco-normand. En 1153-1154, il a été cédé à Louis VII en échange de la reconnaissance d'Henri II<sup>11</sup>, puis il a été récupéré par ce dernier, en 1159, comme dot de Marguerite de France, fiancée à Henri le Jeune (les enfants n'étaient encore âgés que de cinq et deux ans!). Globalement, le pouvoir ducal a su résister à l'émiettement des droits et maintenir l'unité territoriale. Selon l'expression de Lucien Musset : « En dépit de la diversité de ses origines, [la frontière normande] eut vite une certaine uniformité et une exceptionnelle netteté, celle d'une frontière d'État<sup>12</sup>. »



CARTE 1 – Le duché de Normandie sous le règne des Plantagenêt.

11. Sur l'abandon du Vexin, voir J. CHARTROU, *L'Anjou, op. cit.*, p. 74.

12. L. MUSSET « Considérations sur la genèse et le tracé des frontières de la Normandie », *Media in Francia*, Maulévrier, 1989, p. 309-318, ici p. 309; « Observations sur l'histoire et la signification de la frontière normande, x-xii<sup>e</sup> siècles », *RHDFE*, 41, 1963, p. 545-546; « Les frontières méridionales de la Normandie », *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 147, 1989, p. 63-67; J.-F. LEMARIGNIER, *Recherches sur l'hommage en Marche et les frontières féodales*, Lille, 1945, p. 70. Pour une vue générale des enjeux de la zone frontière, voir D. POWER, « What did the Frontier of Angevin Normandy comprise? », *ANS*, XVII, 1995, p. 181-201; *The Norman Frontier in the XII<sup>th</sup> and Early XIII<sup>th</sup> Centuries*, Cambridge, 2004, surtout p. 10-17. Pour des exemples plus ciblés : C. POTTS, « Normandy or Brittany? A Conflict of Interests at Mont-Saint-Michel (996-1035) », *ANS*, XII, 1989, p. 135-156; G. LOUISE, *La seigneurie de Bellême. x-xii<sup>e</sup> siècle*, Flers, 1992, I, p. 269-385; A. LEMOINE-DESCOURTIEUX, *La frontière normande de l'Avre. De la fondation de la Normandie à sa réunion au domaine royal (911-1204)*, Mont-Saint-Aignan, 2011.

Dans cet espace qui représente un enjeu stratégique majeur pour les Plantagenêt il est essentiel que l'aristocratie soit soumise et fidèle et elle le sera, de gré ou de force. Henri II et ses fils exploitent tout ce que permettent coutumes et structures féodales pour s'imposer. Ils développent un appareil administratif performant et une idéologie de pouvoir susceptible de modeler les mentalités. Les intellectuels de leur entourage rappellent les finalités d'un bon gouvernement – notamment spirituelles – mais ils s'intéressent aussi aux méthodes pour dominer efficacement et maîtriser l'espace aussi bien que les hommes. Une lettre du justicier Hubert Gautier, écrite par Pierre de Blois vers 1195, traduit cette nouvelle conception du pouvoir où il est question des « nécessités de l'État<sup>13</sup> » qui permettent au prince d'affirmer sa « force et volonté » (*vis et voluntas*) et d'imposer ses ordres<sup>14</sup>. Une dérive autocratique du pouvoir évidente en Angleterre qui s'observe également en Normandie où les mêmes pratiques gouvernementales sont adoptées.

Appréhender l'histoire du duché à travers la relation que le duc entretient avec ses vassaux suppose une étude du pouvoir, de ses fondements comme de son exercice, mais aussi un examen des acteurs du jeu politique, de leur vécu, de la manière dont ils se perçoivent eux-mêmes et perçoivent leur prince territorial. Cette approche qui s'inscrit dans une veine fondamentalement phénoménologique rompt avec la tradition historiographique. Les travaux français les plus anciens sur le duché se concentrent en effet, sur des aspects plus évènementiels, par exemple sur la conquête de 1204 qui a longtemps été présentée comme un événement fondateur de la construction de la nation. Le fleuron de ce courant est l'*Histoire de Philippe Auguste*, d'Achille Luchaire<sup>15</sup> qui s'intéresse à la construction de « cet espace sacré, borné par des frontières naturelles, qu'un destin providentiel avait réservé et assigné aux Français<sup>16</sup> ». Côté anglais, à la même époque, le discours est tout aussi patriotique : William Stubbs par exemple, se réjouit de la séparation définitive des territoires de part et d'autre de la Manche<sup>17</sup>. En 1913, paraît l'ouvrage qui demeure, aujourd'hui encore, la référence incontournable sur la conquête de 1204 : *The Loss of Normandy*<sup>18</sup>. L'auteur ne se contente pas d'être complet sur les évènements, il s'inscrit en outre dans une double perspective sociologique et institutionnelle. Cette dernière voie est aussi

13. PL 207, col. 403-404, lettre 135.

14. W. L. WARREN, *The Governance of England in the Middle Ages*, Londres, 1987 ; H. G. RICHARDSON, *The Governance of Medieval England from the Conquest to Magna Carta*, Londres, 1960 ; J. E. A. JOLLIFFE, *Angevin Kingship*, Londres, 1963 [1955].

15. A. LUCHAIRE, « Louis VII, Philippe Auguste, Louis VIII », E. LAVISSE (dir.), *Histoire de France*, III, Paris, 1903.

16. Ch. AMALVI, « L'image du règne de Philippe Auguste dans la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle », R.-H. BAUTIER (dir.), *La France de Philippe Auguste ; le temps des mutations*, Paris, 1982, p. 183. Même conception de la nation dans L. GAUTHIER, *La France sous Philippe Auguste*, Paris, 1899 ou A. LONGNON, *Origines et formation de la nationalité française*, Paris, 1912.

17. W. STUBBS, *The Constitutional History of England*, Oxford, 1883.

18. M. POWICKE, *The Loss of Normandy (1189-1204). Studies in the History of the Angevin Empire*, Londres, 1961 [1913].

celle qu'ont emprunté les juristes Robert Besnier, Lucien Valin, Jean Yver, Charles Homer Haskins, ou encore quelques historiens tels Jacques Boussard ou John Baldwin<sup>19</sup>.

Du point de vue de l'histoire politique, la question normande a parfois été abordée dans un cadre plus large comme « l'empire Angevin » par exemple chez James Ramsay, John Gillingham ou Martin Aurell<sup>20</sup> ou dans le cadre de « l'empire Normand », chez John Le Patourel ou James Holt<sup>21</sup>. Mais il n'existe aucune étude sur la Normandie angevine elle-même, à l'exception des travaux sur les espaces frontaliers de Daniel Power<sup>22</sup> et d'Astrid Lemoine<sup>23</sup> qui envisagent les politiques de maîtrise et de mise en défense du territoire sans négliger les relations du duc avec ses vassaux dans le cas très spécifique de lignages qui entretiennent des liens de fidélité et qui possèdent des intérêts de l'autre côté de la frontière. Cette dialectique monarchie/aristocratie est aussi abordée dans quelques monographies sur des familles aux intérêts continentaux, comme les seigneurs de L'Aigle, ou anglo-normands comme les Beaumont-Meulan et les Maréchal, étudiés par Kathleen Thompson et David Crouch<sup>24</sup>.

La noblesse normande est souvent qualifiée de « modèle de fidélité » par les chercheurs qui la comparent à l'aristocratie des autres domaines continentaux sous tutelle angevine, en particulier les Poitevins et il est vrai que les Normands ne sont plus turbulents et irascibles comme ils ont pu l'être au XI<sup>e</sup> siècle mais leur fidélité au duc est-elle à toute épreuve ? Face aux agressions françaises, leur résistance n'est manifestement pas à la hauteur de leur réputation et, en 1204, nombreux sont ceux qui se rallient à Philippe Auguste. Quelle part a pu jouer la politique menée par les Plantagenêt envers leurs vassaux sur ces événements ? Quel a été le rôle des réseaux et des groupes de pression dans une société tiraillée entre des familles liées aux Capétiens (les Montfort-Évreux et les Beaumont-Meulan par exemple) et un baronnage résolument tourné vers l'outre-Manche où se trouve l'essentiel de ses intérêts (comme les *earls* de Chester et de Gloucester) ?

19. L. VALIN, *Le Duc de Normandie et sa cour (912-1204). Étude d'histoire juridique*. Rouen, 1910 ; R. BESNIER, *Coutume de Normandie, Histoire externe*, Paris, 1935 ; J. YVER, « Les Caractères originaux de la coutume de Normandie », *Mémoire de l'Académie des sciences, arts et Belles Lettres de Caen*, XII, 1952, p. 307-356 ; ou encore, « Contribution à l'étude de la compétence ducale en Normandie », *AN*, 1958, p. 139-183 ; Ch. H. HASKINS, *Norman Institutions*, Cambridge, 1918 ; J. BOUSSARD, *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, Paris, 1956 ; J. BALDWIN, *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, Paris, 1991 [1986].
20. J. H. RAMSAY, *The Angevin Empire or the Three Reigns of Henry II, Richard I and John* (AD. 1154-1216), Londres-New York, 1903 ; J. GILLINGHAM, *The Angevin Empire*, *op. cit.* ; M. AURELL, *L'Empire*, *op. cit.*
21. J. C. HOLT, « The End of the Anglo-Norman Realm », *Proceedings of the British Academy*, 61, 1975, p. 223-265 ; J. LE PATOUREL, *The Norman Empire*, *op. cit.*
22. D. POWER, « Angevin Normandy », C. HARPER-BILL, E. VAN HOUTS (dir.), *A Companion to the Anglo-Norman World*, Woodbridge, 2003, p. 63-85 ; *Idem*, *The Norman Frontier*, *op. cit.*
23. A. LEMOINE-DESCOURTIEUX, *La frontière normande*, *op. cit.*
24. K. THOMPSON, *Power and Border Lordship in Medieval France: The County of the Perche, 1000-1226*, Woodbridge, 2002 ; D. CROUCH, *The Beaumont Twins. The Roots and Branches of Power in the XIII<sup>e</sup> Century*, Cambridge, 1986 ; *William Marshall: Court, Career and Chivalry in the Angevin Empire, 1147-1219*, Londres, 1990.

Pour répondre à ces questions, ce sont tous les aspects de la société féodale normande qu'il convient d'envisager – un traitement que cette importante province n'a pas encore reçu<sup>25</sup> – et le groupe aristocratique lui-même qu'il faut appréhender. Comment se définit l'aristocratie normande dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle? Que dire de son identité, de son organisation, de ses valeurs et de ses aspirations? Les nobles désignés dans les sources par un vocabulaire très divers (*illustres, primates, proceres, majores, optimates, magnates, nobiles, milites*) constituent-ils déjà une « noblesse »? Y a-t-il une véritable communauté d'action et de pensée, une conscience de soi, qui donne naissance à une identité collective? L'aristocratie normande présente-t-elle des spécificités en matière de structures familiales et de gestion patrimoniale? Sur ces thèmes classiques, nos recherches viennent compléter des travaux réalisés sur des périodes antérieures qu'il s'agisse d'études très générales comme celles de James Holt, Judith Green, Charlotte Newman<sup>26</sup>, ou plus ciblées, sur des lignages tels que les Bellême, Tosny ou Géré<sup>27</sup>.

L'éclairage que nous proposons sur la société aristocratique normande repose sur une démarche prosopographique, qui est loin d'avoir atteint l'exhaustivité, en particulier pour les plus modestes lignées mais qui s'est avérée malgré tout la méthode la plus pertinente pour rendre compte de la forme prise « de fait » par le groupe nobiliaire, repérer ses stratégies, connaître ses fonctions et ses relations avec le pouvoir. Pour mener à bien cette étude de nombreuses sources ont été mobilisées. Le règne des Angevins, en Normandie, coïncide avec ce que les historiens ont défini comme la « renaissance du XII<sup>e</sup> siècle »; une période de foisonnement intellectuel qui a produit des sources écrites abondantes et variées<sup>28</sup>. À la cour

25. Quelques pistes toutefois dans E. ZACK-TABUTEAU, « Definitions of Feudal Military Obligations in XI<sup>th</sup> Century Normandy », M. S. ARNOLD (dir.), *On the Law and Customs of England: Essays in Honour of S. E. Thorne*, 1981, p. 18-59; D. BATES, *Normandy Before 1066*, Londres, 1982; J. BOUSSARD, « L'enquête de 1172 sur les services de chevalier en Normandie », *Recueil des travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 193-209. Nous pouvons aussi utiliser les travaux sur l'Angleterre, à titre comparatif, notamment J. H. ROUND, *Feudal England: Historical Studies on the XI<sup>th</sup> and XII<sup>th</sup> Centuries*, Londres, 1895; D. M. STENTON, *The First Century of English Feudalism, 1066-1166*, Oxford, 1961; C. W. HOLLISTER, *Monarchy: Magnates and Institutions in the Anglo-Norman World*, Paris, 1983; Th. K. KEEFE, *Feudal Assesments and the Political Community under Henry II and his Sons*, Berkeley, 1983.

26. J. HOLT, « Feudal society and the Family in Early Medieval England », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5<sup>th</sup> serie, 33, 1983, p. 193-220; J. GREEN, *The Aristocracy of Norman England*, Cambridge, 1997; Ch. NEWMAN, *The Anglo-Norman Nobility in the Reign of Henry I. The Second Generation*, Philadelphie, 1988.

27. L. MUSSET, « Un lignage de grands barons normands du X<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle : les Tosny », *Revue historique de droit*, 1966, p. 188-190; « Aux origines d'une classe dirigeante : les Tosny, grands barons normands du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle », *Francia*, 5, 1977, p. 45-80; J.-M. MAILLEFER, « Une famille aristocratique aux confins de la Normandie : les Géré au XI<sup>e</sup> siècle », L. MUSSET, J.-M. BOUVRIS, J.-M. MAILLEFER (dir.), *Autour du pouvoir ducal normand, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, CAN, 17, 1985, p. 175-206; G. LOUISE, « La seigneurie de Bellême, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », *Le Pays Bas-Normand*, n° 199-200, 1990-1991.

28. Ch. H. HASKINS, *The Renaissance of the XI<sup>th</sup> Century*, Cambridge, 1927; J. VERGER, *La renaissance du XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996. Sur la multiplication des écrits à cette période : M. T. CLANCHY, *From Memory to Written Record. England 1066-1307*, Oxford, 1995 [1979].



ou dans les monastères proches du pouvoir, des œuvres historiques, littéraires, des traités politiques voient le jour, qui, sans être nécessairement des commandes royales, se font l'écho de l'idéologie du pouvoir<sup>29</sup>. Au même moment, la valeur du texte écrit est unanimement reconnue : les actes privés prolifèrent, de même que les documents publics, ce d'autant plus que Plantagenêt et Capétien accentuent leurs efforts de centralisation administrative pour mieux affirmer leur autorité.

Il est extrêmement aisé de définir les cadres normatifs de l'époque puisque nous disposons de recueils de lois rédigés à la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle : le *Tractatus de legibus et consuetudinibus regni Angliae*<sup>30</sup> (vers 1187-1189) de Ranulf de Glanville qui complète les collections du règne d'Henri I<sup>er</sup><sup>31</sup> et fait état des réformes Plantagenêt et le *De legibus et consuetudinibus Angliae* de Bracton (XIII<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>). Ils concernent l'Angleterre mais leur contenu n'est pas complètement étranger à la Normandie puisque de nombreuses similitudes apparaissent entre les deux systèmes juridiques. La province est aussi précurseur en matière de coutume : plusieurs textes, écrits par des juristes mais d'initiative privée, présentent une photographie des usages patrimoniaux et lignagers, des prérogatives duciales et de la procédure judiciaire. Le *Très Ancien Coutumier* pour partie antérieur à la conquête de Philippe Auguste, nous est parvenu sous une forme latine (*Statua et consuetudines* rédigé vers 1200) et une version française (*Le très ancien coutumier* proprement dit, vers 1220). La *Summa de legibus normanniae*, pour sa part, est un recueil un peu plus tardif, rédigé vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et traduit en français vers 1270-1300 (*Grand coutumier de Normandie*<sup>33</sup>). S'ajoute à ces textes normatifs, le *Dialogue de l'Échiquier* de Richard Fitz Nigel, produit dans l'entourage du prince, qui se présente comme une sorte de manuel administratif contenant des informations sur le droit des personnes, le fonctionnement de l'Échiquier et, plus largement, de l'État<sup>34</sup>.

Tandis que ces textes nous informent sur la norme, les actes émis par la chancellerie nous confrontent à la pratique gouvernementale. Nous possédons de très nombreuses chartes duciales et royales – près de 3 000 pour

29. A. GRANSDEN, *Historical Writing in England, c. 550-1307*, Londres, 1982 ; P. DAMIAN-GRINT, *The New Historians of the XII<sup>th</sup> Century Renaissance*, Woodbridge, 1999 ; M. BILLORÉ, « Écrire l'histoire au service du prince. Les intellectuels de l'entourage Plantagenêt dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle », S. DE BEAUNE (dir.), *Écrire le passé*, Paris, 2010, p. 57-70.

30. *Tractatus de legibus et consuetudinibus regni Angliae qui Glanvilla vocatur*, éd. G. D. G. HALL, M. T. CLANCHY, Oxford, 1993.

31. *Leges Henrici Primi*, éd. L. J. DOWNER, Oxford, 1972 ; *Quadripartitus*, éd. F. LIEBERMANN, Halle, 1892.

32. Henry de Bracton, *De legibus et consuetudinibus Angliae*, éd. G. WOODBINE, S. E. THORNE, 4 vol., Londres, 1915-1942.

33. *Coutumiers de Normandie, textes critiques publiés avec notes et éclaircissements*, t. I, *Le Très Ancien Coutumier*, t. II, *La summa de legibus in curia laicali*, éd. E. J. TARDIF, Société de l'histoire de Normandie, 2 vol., Rouen, 1881-1896.

34. Les usages administratifs sont présentés à travers un dialogue imaginaire entre un maître et son élève, Richard Fitz Nigel, *Dialogus de Scaccario. The Course of the Exchequer*, éd. C. JOHNSON, F. E. CARTER, D. E. GREENWAY, Londres, 1983.

Henri II par exemple<sup>35</sup>, environ 2000 pour Philippe Auguste<sup>36</sup> – qui contiennent des listes de témoins permettant d’esquisser l’entourage des princes et fournissent des renseignements précieux sur les inféodations ou confiscations de terres. Elles informent remarquablement sur l’état des relations entre le duc et ses vassaux. Ces dernières s’appréhendent aussi à travers les pièces comptables de l’Échiquier qui se présentent sur des rouleaux constitués de plusieurs parchemins cousus à la file – les « rolls ». Tandis que l’on possède des séries quasiment continues outre-Manche, il faut se contenter d’informations éparses pour le duché : les rôles des années 1180, 1195, 1198 et de simples fragments pour 1184, 1201 et 1203<sup>37</sup>. Pour le règne de Jean sans Terre, d’autres rôles ont été conservés à la tour de Londres, notamment des compilations de chartes (*Rotulus cartarum cyrographorum Normanniae*), des brefs (*Rotulus de contra brevibus*) et listes diverses (*Rotulus Normanniae inceptus de oblatione recepta*, *Rotulus terrarum liberatarum*, *Rotulus de valore terrarum Normannorum*, *Rotuli de oblatiis et finibus*, *Rotuli de dominabus et pueris et puellis*<sup>38</sup>). Il convient d’ajouter à ces rôles spécifiquement normands des comptes anglais qui peuvent intéresser des seigneurs possessionnés des deux côtés de la Manche : les *Rotuli chartarum*, *Rotuli litterarum patentium*, *Rotuli litterarum Clausarum*<sup>39</sup>. Les documents fiscaux issus de l’administration capétienne sont plus rares et ont, pour l’essentiel, été compilés seulement après le désastre de Fréteval (1194<sup>40</sup>) et la chute de Caen (1204<sup>41</sup>). De nombreuses pièces ont aussi disparu lors de l’incendie

35. Les *Acta of Henri II and his Family (1154-1204)*, éd. N. VINCENT, J. C. HOLT (consultation en ligne UK data service) remplacent le *Recueil des actes de Henri II, roi d’Angleterre et duc de Normandie*, éd. L. DELISLE, E. BERGER, 2 vol., Paris, 1909-1927 (ensuite *Recueil Henri II*) mais sont d’un accès limité. Pour Richard, la référence reste L. LONDON, *The Itinerary of Richard I with Studies on Certain Matters of Interest with his Reign*, Pipe Roll Society, vol. 13, Londres, 1935. Je remercie J. Holt et N. Vincent qui m’ont permis de consulter leur catalogue provisoire des actes de Richard I.

36. *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, éd. L. DELISLE, Paris, 1975 [1856]; *Layettes du Trésor des Chartes*, éd. A. TEULET et alii, 5 vol., Paris, 1863-1909; *Grands rôles des Échiquiers de Normandie*, éd. LÉCHAUDÉ D’ANISY, SAN, vol. 1, Paris, 1845; *Recueil des jugements de l’Échiquier de Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle*, éd. L. DELISLE, Paris 1864.

37. Rôles transportés à Londres au moment de la conquête par mandement de Jean sans Terre. V. Moss a commencé la réédition de ces rôles afin de remplacer la version de Thomas Stapleton – particulièrement difficile à aborder en raison de ses abréviations –, ainsi que celle de Léchaudé d’Anisy : V. Moss, *Pipe rolls of the Exchequer of Normandy for the Reign of Henry II, 1180 and 1184*, Londres, 2004 (3 vol. à venir); Th. STAPLETON, *Magni Rotuli Scaccarii Normanniae sub regibus Angliae*, 2 vol., Londres, 1840-1844 (ensuite MRSN). Pour un fragment du rôle de 1184, voir aussi *Recueil Henri II, op. cit.*, p. 334-335. Pour le fragment de 1201 : H. LEGRAS, « Un fragment de rôle normand inédit de Jean sans Terre », *BSAN*, XXIX, 1914, p. 21-31.

38. La plupart de ces pièces ont été publiées dans *Rotuli Normanniae in Turri Londinensi asservati, Johanne et Henrico quinto Angliae Regibus*, éd. T. DUFFUS-HARDY, 2 vol., Londres, 1835. On y ajoutera : *Rotuli de oblatiis et finibus in Turri londinensi asservati, tempore regis Johannis*, éd. T. DUFFUS-HARDY, Londres, 1835; *Rotuli de dominabus et pueris et puellis de XII comitatibus (1185)*, éd. J. H. ROUND, Londres, 1913.

39. *Rotuli chartarum in Turri Londinensi asservati accurante (1199-1216)*, éd. T. DUFFUS-HARDY, vol. I, Londres, 1837; *Rotuli litterarum patentium in Turri Londinensi asservati (1201-1216)*, éd. T. DUFFUS-HARDY, 1835; *Rotuli litterarum Clausarum*, éd. T. DUFFUS-HARDY, 2 vol., Londres, 1833-1844.

40. J. BALDWIN, *Philippe Auguste, op. cit.*, p. 505-506.

41. À partir de cet événement, la chancellerie française commence la copie des documents normands, notamment les enquêtes du règne d’Henri II. Voir les *Registres de Philippe Auguste*, éd. J. BALDWIN,



de la Chambre des Comptes en 1737. Nous possédons malgré tout quelques exercices du règne de Philippe Auguste : celui 1202-1203<sup>42</sup> qui présente l'état des finances capétiennes à la veille de la conquête, ceux de 1221, 1227 et 1238<sup>43</sup>, qui permettent de mesurer l'apport économique de la Normandie récemment rattachée au domaine royal<sup>44</sup>. Les registres dans lesquels ont été copiés ces comptes contiennent également des inventaires comme les *Feoda Normannie* de 1207 qui répertorient les fiefs normands et leur détenteurs<sup>45</sup>, et des enquêtes, y compris anciennes que le pouvoir a jugées utiles de compiler<sup>46</sup>; parmi elles, les *Consuetudines et justicie*<sup>47</sup> de 1091 qui fixent certaines règles toujours valables deux siècles plus tard – prescriptions concernant l'édification des forteresses, monopole judiciaire du duc, règles de protection des personnes et des biens –, des enquêtes sur les services militaires – enquête de 1133 concernant les chevaliers de l'église de Bayeux<sup>48</sup> ou l'enquête de 1172 à l'échelle de tout le duché<sup>49</sup>.

Ces documents d'archives sont enrichis par une production historique, littéraire et politique de qualité. « Depuis les Carolingiens [...] il n'y avait pas eu en Occident un centre littéraire de [cette] importance<sup>50</sup>. » Henri II attire à sa cour des intellectuels de toute l'Europe et fait fructifier des traditions historiographiques continentales et insulaires<sup>51</sup>. Les sources narratives, nombreuses, sont riches d'informations sur le monde des chevaliers, sur l'entourage ducal, sur les événements militaires et diplomatiques du temps, même si elles présentent une vision parfois déformée de la société par les *a priori* de la culture ecclésiastique ou qu'elles véhiculent une certaine

RHF, *Documents financiers et administratifs*, t. IV, Paris, 1992. Cette édition ne comporte pas les chartes publiées dans le *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, éd. H. F. DELABORDE et alii, 5 vol., Paris, 1916-1979, les *Layettez du Trésor*, ni les inventaires féodaux des registres C et E que l'on trouve dans *Scripta de feodis ad regem spectantibus et de militibus ad exercitum vocandis et Philippi Augusti registris excerpta*, éd. L. DELISLE, RHF, XXIII, p. 605-723.

42. F. LOT, R. FAWTIER, *Le premier budget de la Monarchie française : le compte général de 1202-1203*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Paris, 259, 1932; J. BALDWIN, *Philippe Auguste*, *op. cit.*, p. 204-233; J. C. HOLT, « The Loss of Normandy and Royal Finances », J. C. HOLT, J. GILLINGHAM (dir.), *War and Government in the Middle Ages*, Woodbridge, 1984, p. 92-105.

43. M. NORTIER, J. BALDWIN, « Contribution à l'étude des finances de Philippe Auguste », *BEC*, 138, 1980, p. 5-33; Th. BISSON, « Les comptes des domaines au temps de Philippe Auguste : essai comparatif », *La France de Philippe Auguste*, *op. cit.*, p. 521-538.

44. Ces sources, particulièrement disparates, se prêtent mal aux comparaisons, aux séries statistiques, mais elles apportent des informations ponctuelles précieuses.

45. *Registres de Philippe Auguste*, p. 279-305.

46. L'enquête peut être considérée comme une tradition en Normandie.

47. Enquête ordonnée par Robert Courte-Heuse et Guillaume le Roux afin de connaître les coutumes en usage en Normandie sous le règne du Conquérant, Ch. H HASKINS, *Norman Institutions*, *op. cit.*, appendix D, p. 281-284.

48. H. NAVEL, « L'enquête de 1133 sur les fiefs de l'évêché de Bayeux », *BSAN*, XLII, 1934, p. 5-80.

49. Elle nous est parvenue dans le livre rouge de l'Échiquier, *Red Book of the Exchequer*, éd. H. HALL, 3 vol., RS, Londres, 1896, p. 624-647 et dans les *Registres Philippe Auguste*, *op. cit.*, p. 267-276. À propos de ce document, J. BOUSSARD, « L'enquête de 1172 », *op. cit.*, p. 193-209.

50. A. R. BEZZOLA, *Les origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200)*, I, Paris, 1963, p. 3.

51. A. CHAUOU, *L'idéologie Plantagenêt. Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (xif-xiii<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, 2001, p. 78.

idéologie de pouvoir. Leurs auteurs puisent largement dans les œuvres de leurs prédécesseurs et ajoutent des observations personnelles, des témoignages, des textes officiels. Ils utilisent par exemple, le *De moribus et actis primorum Normanniae ducum* du chanoine Dudon de Saint-Quentin (vers 965-1043), les *Gesta Normannorum ducum* de Guillaume de Jumièges († vers 1090) ou encore l'*Historia Ecclesiastica* d'Orderic Vital (1075-vers 1142<sup>52</sup>).

Les historiens de la fin du XII<sup>e</sup> siècle n'écrivent pas en tant que *cronographus regis* mais ils sont très largement influencés par « la machine publicitaire » royale, et les liens entre la monarchie et ces hommes de lettres sont probablement plus forts qu'on ne le pense<sup>53</sup>. Robert de Torigny († 1186), abbé du Mont-Saint-Michel, par exemple, entretient des liens étroits d'amitié avec Henri II. Il est, de fait, parfaitement informé<sup>54</sup>. Raoul de Diceto (1120/1130-1202) pour sa part, occupe une position éminente dans la société anglaise. Il est introduit auprès des personnalités de l'époque; ami de Gautier de Coutances, l'archevêque de Rouen, d'Hubert Gautier, l'archevêque de Canterbury, du chancelier Guillaume de Longchamp, évêque d'Ély, et de beaucoup d'autres. Son œuvre est nourrie de sa correspondance avec ces personnages<sup>55</sup>. Matthieu Paris (1200-1259), moine à Saint-Albans, connaît bien le milieu des *curiales*. Il rédige une œuvre qui se présente comme une copie révisée et complétée des *Flores Historiarum* de Roger de Wendover<sup>56</sup>. Sa *Chronica Majora* est sans concession pour les princes, en particulier Jean sans Terre, et les favoris « étrangers » des Plantagenêt.

52. Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum*, éd. J. LAIR, *MSAN*, XXIII, 1865, p. 115-314; Guillaume de Jumièges, *Gesta Normannorum ducum*, éd. J. MARX, Rouen/Paris, 1914; *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, 6 vol., éd. M. CHIBNALL, Oxford, 1969-1980 (ensuite Orderic Vital). Au sujet de ces œuvres, voir parmi d'autres : E. SEARLE, « Fact and Pattern in Heroic History: Dudo of Saint-Quentin », *Viator*, 15, 1984, p. 119-137; E. A. HANAWALT, « Dudo of Saint-Quentin, The Heroic Past Imagined », *HJS*, 6, 1994, p. 111-118; E. M. C. VAN HOUTS, « The *Gesta Normannorum Ducum*: a History without an End », *Proceedings of the Battle Conference*, t. 3, 1980, p. 106-118, p. 215-220; M. CHIBNALL, *The World of Orderic Vitalis*, Oxford, 1984; L. MUSSET, « L'horizon géographique, moral et intellectuel d'Orderic Vital », *La chronique et l'histoire au Moyen Âge*, Paris, 1984, p. 101-122; P. BOUET, « La contestation du pouvoir chez Orderic Vital », C. BOUGY, S. POIREY (dir.), *Images de la contestation du pouvoir dans le monde normand (X-XVIII siècles)*, Caen, 2007, p. 11-30.

53. La formule est de J. GILLINGHAM, « Royal Newsletters, Forgeries and English Historians: Some Links between Court and History in the Reign of Richard I », *La Cour Plantagenêt (1154-1204)*, M. AURELL (dir.), *CCM*, 2000, p. 171-186, ici p. 171; B. GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p. 339.

54. « The Chronicle of Robert of Torigny », *Chronicles of the Reigns of Stephen, Henry II and Richard I* éd. R. HOWLETT, vol. 4, Cambridge, 2012 [1899]; E. M. C. VAN HOUTS, « Le roi et son historien: Henri II Plantagenêt et Robert de Torigny, abbé du Mont-Saint-Michel », *CCM*, 37, 1994, p. 115-118; M. CHIBNALL, « Charter and Chronicle. The Use of Archive Sources by Norman Historians », C. N. L. BROOKE *et alii* (dir.), *Church and Government in the Middle Ages*, Cambridge, 1976, p. 1-17.

55. Raoul de Diceto, *Ymagines historiarum*, éd. W. STUBBS, RS 68, Londres, 1876.

56. Matthieu Paris, *Chronica Majora*, éd. H. R. LUARD, Londres, RS 57, 2 vol., 1872-1874; Roger de Wendover, *Flores Historiarum*, éd. H. G. HELWETT, 3 vol., RS 84, Londres, 1886-1889.

Les chroniques écrites par les clercs de l'entourage royal n'ont rien à envier à ces œuvres issues du milieu monastique. Les *Gesta Henrici secundi* qui relatent les événements survenus entre 1169 et 1192<sup>57</sup> et la *Chronique* de Roger de Hoveden († vers 1201) pour la période 1192-1201<sup>58</sup> rapportent les faits et gestes des princes et de leurs proches, livrent des informations sur les rouages de l'administration anglo-normande et des copies de documents législatifs. Leur contenu, comme la tonalité générale du discours, plutôt favorable aux Plantagenêt, leur donnent l'aspect d'œuvres quasi-officielles dont la diffusion a été considérable<sup>59</sup>. À l'inverse, quelques livres sont plus critiques envers les Plantagenêt, notamment l'*Historia rerum anglicarum* de Guillaume de Neubourg, rédigée dans les années 1196-1198 ou le *De Principis Instructione* de Giraud de Barri<sup>60</sup>. Le Cambrien dénonce l'attitude tyrannique d'Henri II envers l'Église et ses vassaux et plus généralement tous les travers de la politique angevine que d'autres auteurs, à l'instar de Gervais de Canterbury († après 1210) ou Richard de Devizes, n'osent dénoncer<sup>61</sup>.

Ces chroniques consacrent une part essentielle à la description de leur époque. Fascinés par l'administration Plantagenêt et la puissance du prince, leurs auteurs s'intéressent de près à sa politique, même s'ils ne la cautionnent pas toujours. Ils apportent, en outre, une image vivante de la société de cour médiévale et du monde chevaleresque et servent l'histoire sociale du duché aussi bien que son histoire politique. De ce point de vue, l'historiographie française est beaucoup moins riche. Les moines français qui perpétuent la tradition, fondée par Suger, abbé de Saint-Denis, compilent entre 1185 et 1204 une *Histoire des rois Francs*. Mais c'est surtout Rigord (1145/1150-vers 1208) et Guillaume le Breton (vers 1165-1226), qui apparaissent comme les principaux chroniqueurs de l'époque, concentrant leurs récits sur la personne de Philippe Auguste et sur les batailles de son règne<sup>62</sup>. Bien informées, les *Gesta Philippi Augusti* et la *Philippide* se présentent surtout comme des panégyriques du roi de France.

57. Pour l'identification de Roger de Hoveden comme auteur des *Gesta Regis Henrici* au lieu de Benoît de Peterborough, voir D. M. STENTON, « Roger of Howden and Benedict », *EHR*, 68, 1943, p. 574-582.

58. Roger de Hoveden, *Chronica*, éd. W. STUBBS, RS 51, 4 vol., Londres, 1868-1871.

59. R. BEZZOLA, *op. cit.*, p. 105-115; A. GRANSDEN, *Historical Writing, op. cit.*, p. 228-230.

60. Giraud n'ayant pas été récompensé à la suite de l'éloge qu'il avait adressé à Henri II dans sa *Topographia Hibernica*, *Giraldi Cambrensis Opera*, éd. J. S. BREWER, J. F. DIMOCK, G. F. WARNER, 8 vol. Londres, 1861-1891, règle ses comptes dans son *De principis instructione*, éd. G. F. WARNER, RS 21, Londres, 1891. Voir E. TÜRK, « Nugae curialium », *Le règne d'Henri II Plantagenêt (1154-1189) et l'éthique politique*, Genève, 1977, p. 95-124.

61. Gervais de Canterbury, *Opera Historica*, 2 vol., éd. W. STUBBS, 1879-1880; Richard de Devizes, *Chronicon de tempore regis Ricardi*, éd. et trad. J. T. APPLEBY, Londres, 1963.

62. Rigord, « *Gesta Philippi Augusti* », *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, éd. H. F. DELABORDE, Paris, 1882, vol. 1, p. 1-167. Trad. fr. F. GUIZOT, Paris, 2003; Guillaume le Breton, « *Historia de vita et gestis Philippi Augusti* », *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, vol. 1, p. 168-333; *Philippide*. *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, vol. 2, Paris, 1885.

Le bouillonnement intellectuel des cours royales stimule aussi le développement d'une littérature morale et politique. Dans l'entourage Plantagenêt, les œuvres les plus engagées sont celles de quelques *curiales* comme Jean de Salisbury (1115-1180), Gautier Map (vers 1140-1209), Pierre de Blois (vers 1130-1212), Nigel de Longchamp (vers 1130-1200), Arnoul de Lisieux (1141-1181), ou encore Étienne de Fougères († 1178). Dans des textes souvent satiriques, ils livrent leurs réflexions sur la cour et le pouvoir<sup>63</sup>. Parmi les plus célèbres, le *Policraticus* de Jean de Salisbury n'est pas un traité de pure politique<sup>64</sup>. Il vise avant tout une fin éthique et s'inscrit dans un style nouveau de miroirs des princes (*specula principum*), auquel appartient également le *Dialogue entre Henri II et l'abbé de Bonneval* de Pierre de Blois<sup>65</sup>. Ces textes tout comme les correspondances de leurs auteurs révèlent une réflexion sur l'origine, la nature, l'exercice du pouvoir. Ils aident à comprendre les représentations qui ont façonné la pensée politique.

Plus légère, la littérature de divertissement connaît un développement exceptionnel : romans, épopées et chansons de geste, très appréciés dans le monde aristocratique, expriment les aspirations les plus profondes et les idéaux des chevaliers. Certaines œuvres sont de pure fiction tel le cycle arthurien de Chrétien de Troyes<sup>66</sup>, d'autres sont plus ancrées dans le réel comme l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*<sup>67</sup> de Jean le Trouvère qui, pour l'essentiel repose sur des souvenirs personnels et des témoignages<sup>68</sup>. Ce texte apporte un éclairage incomparable sur la société nobiliaire anglo-normande : ses acteurs et les liens qu'ils entretiennent entre eux, leurs engagements politiques, leurs activités militaires et même leur psychologie.

Cette approche « de l'intérieur » est aussi permise par les actes de la pratique. Encore peu nombreux jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ces écrits voient ensuite leur nombre augmenter considérablement, lorsque s'opère une prise de conscience de la valeur de l'écrit comme garantie. Contrats, ventes, échanges qui jusque-là étaient conclus oralement donnent lieu à

63. Sur ces personnages, voir E. TÜRK, *Nugae curialium*, *op. cit.*

64. Jean de Salisbury, *Policraticus*, (livres I-IV), éd. K. S. B. KEATS-ROHAN, Turnhout, 1993. *Policraticus*, (livres V-VIII), éd. C. C. J. WEBB, Oxford, 1909.

65. *Dialogus inter regem Henricum II et abbatem Bonnevallis*, éd. R. B. C. HUYGENS, *Revue Bénédictine*, 68, 1958, p. 87-112.

66. Chrétien de Troyes, *Érec et Énide*, éd. M. ROQUES, Paris, 2009 [1981], *Lancelot ou le Chevalier de la charrette*, éd. M. ROQUES, Paris, 1983 ; *Le Roman de Perceval ou le conte du Graal*, éd. F. LECOY, Paris, 1983, *Yvain ou le Chevalier au lion*, éd. M. ROQUES, Paris, 1982.

67. *L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219*, éd. P. MEYER, 3 vol., Paris, 1841 (ensuite HGM). Ce texte a été réédité récemment : *History of William Marshal*, éd. T. HOLDEN, S. GREGORY, D. CROUCH, 3 vol., Anglo-Norman Text Society, Occasional Publication Series, 4-6, 2002-2006. Il a aussi fait l'objet de nombreuses études : T. L. JARMAN, *William Marshal, First Earl of Pembroke and Regent of England*, Oxford, 1930 ; S. PAINTER, *William Marshal, Knight-errant, Baron, and Regent of England*, Baltimore, 1933 ; J. CROSSLAND, *William the Marshal: The Last Great Feudal Baron*, Londres, 1962 ; G. DUBY, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, 1984 ; D. CROUCH, *William Marshall: Court, Career and Chivalry in the Angevin Empire, 1147-1219*, Londres, 1990.

68. A. GRANSDEN, *Historical Writing*, *op. cit.*, p. 346-349.

des actes souvent rédigés en plusieurs exemplaires et conservés comme preuve. La plupart des chartes privées parvenues jusqu'à nous provient des fonds ecclésiastiques – les archives seigneuriales normandes ayant presque toutes été détruites à l'exception des fonds de Fontenay-le-Marmion et de Bricquebec<sup>69</sup>. Ces documents focalisent l'attention sur les liens ou les querelles entre laïcs et ecclésiastiques mais nous instruisent aussi sur les fortunes familiales, la gestion des héritages et les relations sociales. Un certain nombre de cartulaires (vrais ou reconstitués) a été édité, comme ceux de Bayeux, du Tréport, de Mont-Morel, de Beaumont-le-Roger<sup>70</sup> et plus récemment le chartrier de la cathédrale de Coutances, les cartulaires de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux, du Mont-Saint-Michel et de Conches<sup>71</sup>. Les chartes normandes de cette époque ont la spécificité d'être le plus souvent dotées de sceaux<sup>72</sup>. Le scellement est particulièrement répandu dans la société normande – il n'est d'ailleurs pas réservé aux nobles – et permet d'appréhender les codes identitaires, les signes de puissance et les valeurs partagées par les sigillants<sup>73</sup>.

69. *Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion*, éd. G. SAIGE, Monaco, 1895.

70. *Antiquus cartularius ecclesiae Baiocensis*, éd. l'abbé BOURIENNE, Rouen/Paris, 1902-1903; *Cartulaire de l'abbaye Saint-Michel du Tréport*, éd. P. LAFLEUR DE KERMAINGANT, Paris, 1880; *Cartulaire de l'abbaye de Mont-Morel*, éd. M. DUBOSC, Saint-Lô, 1878; *Cartulaire de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger*, éd. E. DEVILLE, Paris, 1912.

71. *Cartulaire du chapitre cathédral de Coutances*, éd. J. FONTANEL, Saint-Lô, 2003; C. HAAS, *Le grand cartulaire de Conches et sa copie : transcription et analyse*, Le Mesnil-sur-l'Estrée, 2005; *The Cartulary of the Abbey of Mont-Saint-Michel*, éd., K. KEATS-ROHAN, Donington, 2006; *Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, éd. D. ROUET, Paris, 2005.

72. Ces sceaux sont bien connus grâce à l'inventaire de G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881 et le catalogue photographique de L. C. DOUËT D'ARÇQ, *Collection de sceaux*, Paris, 1863-1868.

73. Le *corpus* sigillographique présenté en annexe de cette thèse comportait 785 sceaux masculins et 112 sceaux féminins. Le catalogue numérisé a été versé aux archives de Seine-Maritime d'où provenait l'essentiel des clichés.